NOTE D'INFORMATION
ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'APRADIS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour tous et, notamment, à accompagner les apprenants en situation de handicap tout au long de leur parcours de formation.
Nous veillons à proposer :

- un accueil individualisé ;
- une écoute attentive des besoins spécifiques ;
- des adaptations pédagogiques et organisationnelles lorsque cela est nécessaire ;
- un accompagnement coordonné entre les équipes pédagogiques et les référents handicap.

Notre démarche s'inscrit dans une politique globale d'accessibilité et d'amélioration continue de l'accueil des personnes en situation de handicap.

Vous pouvez en parler quand vous voulez

Vous pouvez nous parler de votre situation à tout moment :

- avant votre entrée en formation ;
- pendant l'admission ;
- pendant la formation ;
- avant un examen (au maximum un mois avant).

Ce n'est pas obligatoire.

Ce que vous nous dites reste confidentiel : cela est partagé uniquement avec les personnes qui vous accompagnent, et uniquement avec votre accord.

En parler nous permet de chercher ensemble les meilleures solutions pour vous.

Qui contacter ?

Le référent handicap

C'est la personne à contacter en priorité pour :

- parler de votre situation ou de vos besoins ;
- étudier les solutions possibles ;
- être orienté(e) vers un partenaire si besoin.

Des informations complémentaires se trouvent ici et permettent de décrire et de mieux comprendre le rôle du référent handicap : https://rhf-hdf.fr/devenir-referent-handicap/

Selon votre situation, voici qui contacter :

Pour qui / dans quel cas	Nom
Avant votre entrée en formation, et pour l'admission	Nejma EL IDRISSI
Pour tous les apprentis	Pierre-Marie DROMAIN
Pour les apprenants du site de Laon	Barbara VENET
Pour les apprenants du site de Beauvais	Julie COTTRET
Pour les apprenants du site d'Amiens	Fleur SANIER, Hélène CONFRERE, Virginie BOYELDIEU et Florence JENDREJESKI
Pour les professionnels (salariés, intervenants)	Aïcha BOULBALI

Un tableau à jour est aussi affiché sur chaque site.

📖 Le référent pédagogique (coordinateur de votre formation)

Contactez-le pour l'organisation des cours, une difficulté en formation, ou l'adaptation des cours et des examens.

🗂️ L'assistante de service social

Contactez-la pour une démarche administrative liée au handicap.

✅ Ce que vous pouvez obtenir

Selon vos besoins, plusieurs solutions peuvent être proposées[1] :

- adapter le rythme de votre formation ;
- adapter les modalités d'évaluation ;
- utiliser votre propre matériel adapté ;
- être aidé(e) dans les démarches pour aménager un examen ;
- être orienté(e) vers un partenaire spécialisé.

Chaque solution est étudiée avec vous, et validée par la direction pédagogique, au regard des préconisations du médecin ou du professionnel paramédical consulté.

[1] [1] La Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH) définit « l'aménagement raisonnable » comme « *les modifications et ajustements nécessaires et appropriés n'imposant pas de charge disproportionnée ou indue apportés, en fonction des besoins dans une situation donnée, pour assurer aux personnes handicapées la jouissance ou l'exercice, sur la base de l'égalité avec les autres, de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales* ».

Comment ça se passe ?

- Un échange confidentiel pour comprendre vos besoins (en personne ou à distance) ;
- La mise en place des solutions avec votre équipe pédagogique ;
- Un suivi régulier, et un accompagnement spécifique si vous préparez un examen.

Les solutions peuvent évoluer à tout moment pendant votre formation.

Nos partenaires

Selon votre situation, nous pouvons vous orienter vers :

- la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ;
- des services de santé ;
- des organismes spécialisés dans le handicap ;
- des structures qui aident à trouver un emploi ou une alternance.